

Guide méthodologique de prise en compte de la Trame verte et bleue SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées

Mai 2011



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

www.developpement-durable.gouv.fr

« La Trame verte et bleue concerne tous les acteurs de terrain »

Jean-Marc MICHEL, Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)



Révéler le contenu du Grenelle Environnement et en réussir l'appropriation au plus près du terrain, passent par les territoires, les habitants, les usagers et leurs projets, et une gouvernance partagée. Il est primordial que les acteurs de terrain, et plus particulièrement ceux concernés par l'aménagement du territoire, intègrent concrètement ses orientations et préconisations. La Trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire, constitue en cela une opportunité unique.

Il s'agit désormais de rechercher, privilégier et valoriser les interactions et les synergies entre développement, aménagement et biodiversité. Cette dernière représente un atout, encore insuffisamment connu ou mis en valeur, pour des projets de territoires « durables ». Il est nécessaire, le plus en amont possible des projets et des plans et programmes, d'identifier les enjeux de la biodiversité, y compris en termes de services rendus, de les partager et de les prendre en compte.

Les documents d'urbanisme, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale, doivent, dès à présent, assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, sans attendre les schémas régionaux de cohérence écologique. Les collectivités territoriales peuvent compter sur l'appui constant des services déconcentrés de l'Etat. La démarche mise en place par la Dreal Midi-Pyrénées et le guide produit s'inscrivent pleinement dans cet esprit d'accompagnement et de mise à disposition d'outils « facilitateurs ».

De notre mobilisation à tous, de notre détermination, dépend la concrétisation du Grenelle Environnement et la perspective d'un avenir durable pour nos territoires et leurs habitants et usagers.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : pour un équilibre entre espaces urbains et espaces naturels.

Le SCoT est issu de la loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) de 2000. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (urbanisme, habitat, transports, équipements commerciaux ...) dans un environnement préservé et valorisé. Le Grenelle de l'environnement a conforté le rôle de SCoT et renforcé les objectifs, en particulier pour lutter contre l'étalement urbain et la régression des surfaces agricoles et naturelles. La préservation de la biodiversité doit notamment intégrer la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques. Les orientations et prescriptions du SCoT s'imposent aux communes.

UN GUIDE ISSU D'UNE LARGE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

La DREAL Midi-Pyrénées a piloté la mise en œuvre du guide, réalisé par le bureau d'études Asconit Consultants. Cette action a fait l'objet d'une importante démarche participative impliquant **3 SCoT référents en Midi-Pyrénées, des collectivités, des acteurs socioprofessionnels (forêt, agriculture, urbanisme), les services de l'État et les établissements publics, des scientifiques et des naturalistes, des aménageurs et des gestionnaires d'espaces** ... Cette mobilisation a permis d'enrichir le contenu du guide afin de répondre aux interrogations et aux besoins des publics destinataires tout en garantissant une validité scientifique.

« Avec ce guide, nous souhaitons fournir des éléments d'explications et de méthodes aux acteurs des projets de territoire »

La biodiversité ?

La biodiversité - contraction des mots diversité biologique - recouvre **l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie** (plantes, animaux, champignons, virus, bactéries ...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent d'une part entre les organismes vivants eux-mêmes et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. L'Homme en fait bien sûr partie !



La biodiversité Explications... La Trame verte et bleue



La Trame verte et bleue (TVB) ?

Il s'agit d'une démarche qui vise à **maintenir et à reconstruire un vaste réseau de territoires reliés entre eux, tant au plan national que local**, pour permettre les échanges entre milieux naturels et entre les espèces animales et végétales qui y vivent. La création de cette Trame verte et bleue est l'un des engagements phares du Grenelle de l'Environnement.



INTERVIEW *André Crocherie,
Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement.*

► Pourquoi la DREAL a-t-elle pris l'initiative de piloter la réalisation d'un guide méthodologique de prise en compte de la Trame verte et bleue (TVB) dans les SCoT en Midi-Pyrénées ?

La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur. Nous connaissons les services qu'elle nous rend pour notre vie de tous les jours et pour l'attractivité de nos territoires. Par ailleurs, les Schémas de Cohérence Territoriale constituent de véritables projets de territoire à l'interface entre le régional et le local. Face à ce double constat, il nous a semblé important de pouvoir mettre à disposition des acteurs concernés un guide pratique et opérationnel pour faciliter la prise en compte des enjeux correspondants. De plus, les SCoT connaissent des états d'avancement différents en Midi-Pyrénées avec une incitation par le Grenelle de l'environnement à couvrir l'ensemble du territoire à terme. Il était donc urgent de fournir un outil d'information et d'aide à l'action pour améliorer l'existant et anticiper le futur.

► Quels sont les principaux objectifs de ce guide ?

Il s'agit notamment de sensibiliser les différents acteurs. Il convient de bien identifier les enjeux de la préservation de la biodiversité, de la Trame verte et bleue ainsi que l'intérêt et la nécessité de les prendre en compte dans les SCoT. Avec le guide, nous avons souhaité donner des éléments d'explications, de méthodes et des outils pratiques qui vont accompagner les acteurs dans leurs réflexions et leurs actions. Le document est globalement conçu pour favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les SCoT. D'ailleurs, nous avons tenu à donner quelques exemples de terrain permettant à tous de constater que la Trame verte et bleue, nouvel outil d'aménagement du territoire issu du Grenelle, est une démarche très concrète qui peut apporter de nombreux bénéfices à la collectivité.

► Et pourquoi cette plaquette d'information ?

Le guide se compose de deux volumes, l'un consacré aux enjeux et aux méthodes présentées de manière simplifiée, l'autre aux compléments techniques et aux exemples. Le premier se veut facile d'accès et à destination de tout type de public. Le second s'adresse aux acteurs qui réalisent concrètement le SCoT. Cette plaquette vient informer les différents acteurs de terrain de l'existence de ce guide, de son contenu, de son utilité ainsi que des messages clés qu'on peut y trouver. Nous espérons ainsi inciter les acteurs à le télécharger sur notre site internet et à se l'approprier !

Un guide pour informer, sensibiliser, accompagner et agir durablement !

DES RÉPONSES précises et concrètes à vos questions :

de la page 15 à la page 29 - Vol. 1

- Qu'est-ce que la biodiversité ?
- Quels sont les services rendus par la biodiversité ?
 - Quelle différence entre biodiversité et TVB ?
 - Quel lien entre la biodiversité et votre SCoT ?
- Quelle est l'utilité de la biodiversité pour votre SCoT ?

de la page 31 à la page 85 - Vol. 1 de la page 109 à la page 203 - Vol. 2

- Comment cartographier la TVB ?
- Quelles méthodes pouvez-vous adopter pour identifier et caractériser la TVB ?
- Comment traduire la TVB dans votre SCoT ?
- Quelles compétences mobiliser pour prendre en compte la biodiversité et la TVB ?
- Comment vérifier la prise en compte de la biodiversité et de la TVB dans la démarche d'un SCoT ?

De la page 205 à la page 253 - Vol. 2

- Ce qu'il est possible de faire au travers de 10 fiches de cas.

De la page 255 à la page 319 - Vol. 2

- Où et comment trouver l'information nécessaire ?
 - A qui devez-vous vous adresser ?

De la page 86 à 99 - Vol. 1 et 337 à 349 - Vol. 2

- Des définitions, les acronymes utilisés.



A QUI S'ADRESSE LE GUIDE ?

A tous les maîtres d'ouvrage des SCoT et leurs partenaires et prestataires, aux services de l'État en département et en région.

OÙ TROUVER LE GUIDE ?

Sur le site internet de la Dreal Midi-Pyrénées :
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/la-prise-en-compte-de-la-tvb-dans-a5883.html>

DES MÉTHODES POUR VOUS PERMETTRE D'AGIR

Il n'existe pas une méthode unique. Le guide vous indique plusieurs modes de travail qui peuvent être utilisés et croisés pour prendre en compte la TVB à chacune des étapes du SCoT.

Quelle que soit la méthode adoptée, le guide vous aidera à :

- mieux connaître votre territoire d'études
- définir un périmètre d'études pour la TVB
- identifier les composantes de la TVB : réservoirs de biodiversité, corridors écologiques et obstacles aux continuités écologiques
- étudier les interactions avec l'aménagement du territoire

Le recensement des données nécessaires, les coordonnées des acteurs et structures à mobiliser

Le guide liste les informations et les interlocuteurs à prendre en compte dans une étude TVB, pour la région Midi-Pyrénées (cf vol. 2, partie 5).



Volume 1 - Partie 1
LA NATURE, UN ATOUT POUR LES TERRITOIRES (pages 15 à 29)

Pour avoir un éclairage sur la biodiversité, les menaces sur sa préservation, son intérêt pour le SCoT, la Trame verte et bleue et ses objectifs, les enjeux, les liens SCoT et TVB ...



Volume 1 - Partie 2
LES MÉTHODES ET LES MOYENS DE PRISE EN COMPTE DE LA TVB DANS LES SCoT (pages 31 à 85)

Pour trouver des réponses aux questions fondamentales qui se posent dans tout projet de TVB sur un territoire : pour mener une démarche participative tout au long du SCoT afin d'intégrer la biodiversité, pour identifier les acteurs à associer, pour avoir des clés de caractérisation du paysage du territoire, pour prendre en considération les schémas et documents du territoire, pour identifier et caractériser la TVB et utiliser les différentes approches possibles, et ce, pour toutes les étapes d'un SCoT, pour mobiliser les compétences nécessaires.



Volume 2 - Partie 3
LES FICHES D'APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES (pages 109 à 203)

Les conseils opérationnels, les informations, les méthodes détaillées, les questions à se poser ... pour mettre en œuvre son projet de TVB. Avec pour chaque approche, les données à mobiliser, les structures à contacter, les adresses sur Internet pour tous les outils cartographiques, les documents de référence, des tableaux de synthèse, des cartes ...



Volume 2 - Partie 4
LES FICHES DE CAS (pages 205 à 253)

Pour se faire une idée encore plus précise : dix exemples d'interactions entre biodiversité et aménagement du territoire dans des contextes de SCoT, avec un panel de situations (de l'urbain au rural, de la plaine à la montagne) qui montrent des réussites concrètes.



Volume 2 - Partie 5
DONNÉES ET ACTEURS DE MIDI-PYRÉNÉES pour l'élaboration de la TVB dans les SCoT (pages 255 à 319)

Pour repérer toutes les sources d'informations indispensables en Midi-Pyrénées, par approche géographique et thématique, et tous les acteurs locaux et producteurs de données existantes pour l'identification de la TVB dans les SCoT en Midi-Pyrénées.

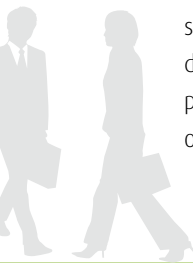


Volume 2 - Partie 6
DES ANNEXES (pages 321 à 352)

Pour disposer de multiples références et sources bibliographiques. Des textes juridiques pour une information précise. Un glossaire pour tenir un langage commun.

PRIORITÉ À L'INFORMATION OPÉRATIONNELLE !

Des listes de questions à se poser, des cartes, des photos, des illustrations souvent issues de SCoT existants, des schémas de synthèse, des sources, des références bibliographiques, des textes juridiques, des liens pour aller plus loin, des définitions... tel est le contenu de ce guide conçu comme un outil d'aide à la décision et à l'action.



UN GUIDE EN COMPLÉMENT D'AUTRES PUBLICATIONS

AU NIVEAU NATIONAL

Deux documents à signaler :

• « *Etude de l'intégration des continuités écologiques dans les SCoT en 2009 avant l'approbation de la loi Grenelle 2* », réalisé par le Cemagref pour le Ministère chargé de l'écologie : <http://www.naturefrance.fr/spip.php?article190>

• le guide « *Trame verte et bleue et documents d'urbanisme* », prévu pour 2011.

AU NIVEAU RÉGIONAL

L'ARPE Midi-Pyrénées a publié fin 2010 le guide « *SCoT et Développement durable* ». http://www.territoires-durables.fr/upload/pagesEdito/fichiers/SCoT_et_DD_DEF_WEB.pdf

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a publié fin 2010 un guide méthodologique sur « *L'intégration de l'Eau dans les documents d'urbanisme* » : <http://www.eau-adour-garonne.fr/article.asp?id=2045>



Le SCoT, un véritable projet de territoire au service de la biodiversité

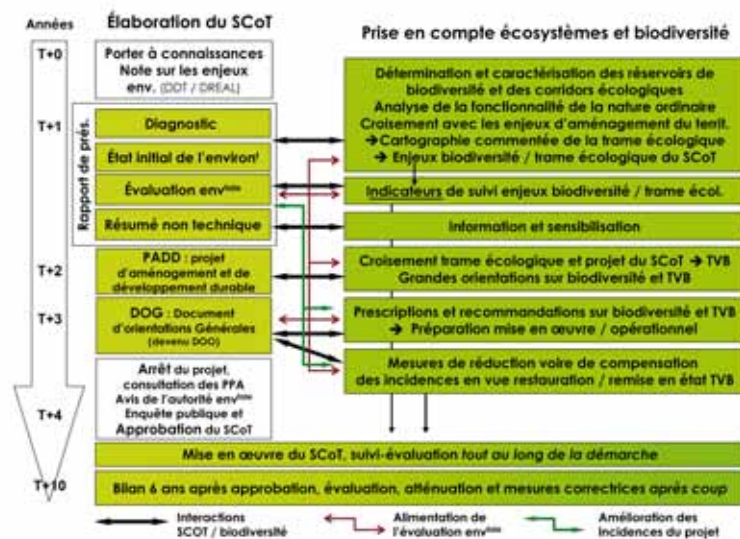


SCoT, Trame verte et bleue et biodiversité ... un trio intimement lié

La prise en compte de la biodiversité et de la Trame verte et bleue à toutes les phases de l'élaboration d'un SCoT est essentielle. Dès les toutes premières étapes, il s'agit de ne pas perdre de vue les enjeux de la TVB. Sur ce point, il est important de souligner qu'il n'existe pas une méthode unique, mais **des méthodes pour identifier la TVB avant de la prendre en compte à chaque étape du SCoT. Le guide indique clairement les différentes approches** pour appréhender le territoire d'étude, les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, les obstacles aux continuités écologiques ou encore les interactions avec l'aménagement du territoire. **Le guide rappelle aussi la nécessité de prendre en compte les enjeux de la TVB le plus en amont possible pour faire évoluer le projet de SCoT et diminuer ainsi ses incidences sur l'environnement.** Aussi, l'étude de la TVB ne saurait constituer une simple annexe au SCoT.

Le SCoT en lien direct avec les enjeux environnementaux

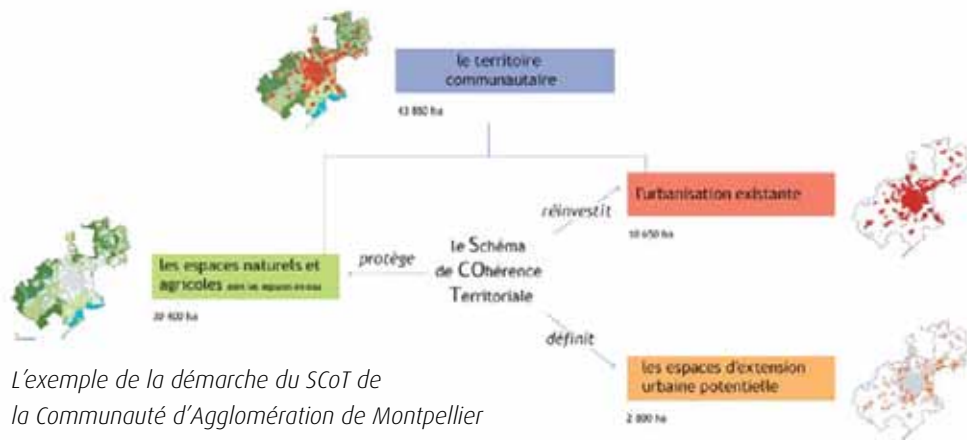
L'article 14 de la loi Grenelle 2, adoptée le 12 juillet 2010, énonce un objectif clair : le SCoT doit notamment « **assurer la préservation de la qualité de l'air, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques** ». Véritable projet de territoire des intercommunalités, le SCoT constitue donc l'un des principaux moyens de favoriser la prise en compte et la préservation de la biodiversité dans son territoire.





Une démarche participative indispensable

L'élaboration d'une TVB dans un SCoT nécessite **la mobilisation de diverses expertises et l'association des acteurs locaux**. Des compétences en écologie, en paysage et en système d'information géographique sont nécessaires au-delà de celles en aménagement du territoire et en urbanisme : il convient de croiser les regards, les analyses, les approches d'aménagement et de préservation et valorisation des ressources naturelles. Il est également crucial de partager la connaissance de terrain des acteurs locaux et élaborer une TVB en concertation avec les différents gestionnaires de l'espace. **Le guide aide à repérer les différents acteurs locaux et les partenaires potentiels.**



L'exemple de la démarche du SCoT de la Communauté d'Agglomération de Montpellier

AU FIL DES PAGES, VOUS TROUVEREZ DANS LE GUIDE ...

- ◆ Les éléments composant la TVB - Vol.1 page 24
- ◆ Les différents types d'actions possibles pour la TVB et la biodiversité dans un SCoT - Vol. 1 page 28
- ◆ Toutes les démarches parallèles au SCoT à prendre en considération - Vol. 1 page 41
- ◆ Toutes les étapes du diagnostic de la TVB - Vol. 1 page 50
- ◆ La transcription de la TVB dans les différentes parties du SCoT - Vol.1 page 64
- ◆ Et toujours, des graphiques, des illustrations, des textes officiels, des références bibliographiques, des pistes d'actions, un glossaire complet



CONTENU ET OBLIGATIONS D'UN SCOT... LE GUIDE VOUS RENSEIGNE ! (PAGES 27-28)

Le SCoT détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et ceux à urbaniser et les espaces, naturels, agricoles et forestiers.

Le guide rappelle de façon détaillée que **le SCoT se compose de 3 parties articulées entre elles** (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développements durables et document d'orientation et d'objectifs) et que son contenu est en partie guidé et orienté par plusieurs documents qui s'imposent à lui. **Le guide donne la liste des éléments (pages 41 à 49) qu'il doit prendre en compte, avec lequel il doit être compatible, les documents à valoriser mais aussi les documents et les opérations auxquels il impose ses orientations.**

UNE TVB DÉCLINÉE DANS LE SCOT

Le PADD (projet d'aménagement et de développements durables) traduit l'ambition que les élus veulent donner aux orientations du SCoT. Cette ambition s'appuie en particulier sur un état des lieux précis et hiérarchisé de la biodiversité, réalisée dans le cadre de l'état initial de l'environnement. La TVB doit donc trouver sa place dans le PADD, comme à chaque étape du SCoT, en tenant compte des enjeux identifiés dans le rapport de présentation. La TVB peut même devenir l'ossature principale d'un SCoT !

La Trame verte et bleue doit ensuite être déclinée dans le DOO (document d'orientation et d'objectifs). Le choix et le niveau de précision de ces orientations et prescriptions découlent de l'importance des enjeux et des ambitions affichée dans le PADD. Le guide donne des pistes de travail, des exemples de rédaction et de cartographie.

Le guide souligne **l'importance de la cartographie de la TVB** dans le PADD et le DOO. Elle n'est pas obligatoire, mais les exemples présentés (de la page 68 à la page 75), confirment que **la représentation graphique de la TVB - où l'on repère les réservoirs, les corridors et les continuités - vient souligner des objectifs forts en termes de préservation de la biodiversité et facilitent la compréhension des enjeux, ainsi que l'appropriation en vue d'une déclinaison à l'échelle locale** (cf page 77, Plans Locaux d'Urbanisme et Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux).

La Trame verte et bleue pour l'avenir de la biodiversité



La biodiversité nous rend d'énormes services !

La biodiversité est tout simplement vitale pour l'homme. Elle assure :

- **des services d'approvisionnement** en eau, en bois, en hydrocarbures, en nourriture, en médicaments (75% des molécules utilisées proviennent des plantes).
- **des services de régulation**, dont l'un des plus célèbres : le rôle des forêts comme « puits » de carbone, régulation des inondations...
- **des services à caractère socio-culturel** comme la variété des paysages ou encore la possibilité de profiter de milieux naturels synonymes d'espaces de bien-être, de loisirs et d'un cadre de vie attractif.

Il est urgent et indispensable de préserver la biodiversité !

Tant au niveau international qu'au niveau régional, la biodiversité est très sérieusement menacée. De nombreux phénomènes – accélérés par certaines activités humaines – sont à l'origine de la dégradation de nos richesses naturelles. Il faut savoir que tous les 10 ans, en France, l'équivalent d'un département est urbanisé, soit 60 000 hectares.

Les principales causes de perte de biodiversité sont :

- **la disparition, artificialisation et consommation** d'espaces naturels (ex : construction de lotissements sur des terres agricoles ou encore drainage de zones humides).
- **la dégradation et banalisation** des espaces et des paysages (ex : transformation d'une prairie naturelle en terre labourée, remembrement réduisant le réseau de haies).
- **la fragmentation de l'espace, découpage du territoire naturel** par l'urbanisation, les routes, les voies ferrées ... avec pour conséquence une diminution de la taille des espaces de nature d'un seul tenant et des perturbations pour le fonctionnement des milieux.



La TVB, un atout pour notre/votre territoire

La Trame verte et bleue vise à remailler le territoire pour faciliter les échanges entre milieux et espèces. **Comment ?** En reliant les différents espaces naturels. Plus concrètement : les zones vitales où les espèces vivent, se nourrissent et se reproduisent constituent **des réservoirs de biodiversité**. Pour se rendre d'un réservoir à l'autre, la faune et la flore empruntent **des corridors écologiques**. L'association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques constitue **des continuités écologiques**. La Trame verte et bleue superpose ces continuités écologiques aquatiques et terrestres.

La TVB constitue un nouvel outil d'aménagement du territoire qui permet : de préserver et de mieux utiliser les ressources naturelles, de protéger les sols, d'améliorer la qualité des cours d'eau et de l'air, de lutter contre les inondations, de soigner la qualité du cadre de vie, de développer des espaces verts touristiques, de garantir la qualité paysagère et l'attractivité du territoire.

AU FIL DES PAGES, VOUS TROUVEREZ DANS LE GUIDE ...

- Une définition illustrée de la biodiversité - Vol. 1 page 18
- L'importance de la biodiversité en France et en Midi-Pyrénées - Vol. 1 page 19
- Les continuités écologiques expliquées dans le détail - Vol. 1 page 24
- Les objectifs que le Grenelle attribue à la Trame verte et bleue - Vol. 1 page 26
- Et toujours, des graphiques, des illustrations, des sources officielles, des références bibliographiques

Et si l'on « regardait » autrement les espaces naturels ?

Le respect des grands équilibres naturels représente un enjeu majeur pour l'aménagement durable. La construction du projet de SCoT est l'occasion de « voir » autrement son territoire, en considérant d'une nouvelle façon certains espaces, notamment naturels, agricoles et forestiers qui jusqu'à présent étaient négligés, considérés comme les « vides » du territoire. **Ainsi, il importe de mettre en œuvre des projets de territoire intégrant pleinement les espaces naturels, agricoles et forestiers.**

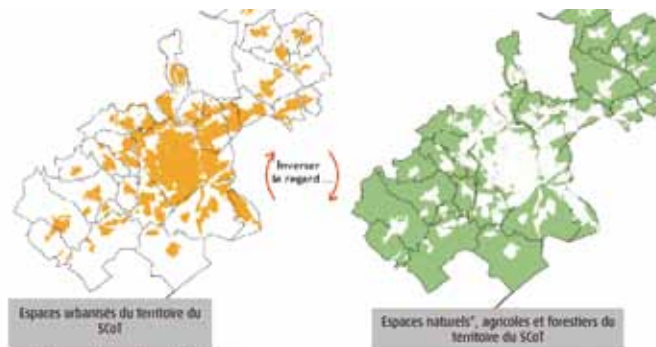


Figure 2 : Inverser le regard sur le territoire
Source : SCoT de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, PADD, 2005



AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ ? C'EST POSSIBLE

Quelques exemples d'actions :

- définir des enveloppes urbaines, limiter l'étalement urbain, favoriser le renouvellement urbain, augmenter la densité de secteurs desservis par les transports en commun ...
- créer des ceintures vertes, des coulées vertes s'appuyant sur les cours d'eau, les alignements d'arbres, créer des zones tampons entre espaces urbanisés et zones semi-naturelles...
- préserver des trames naturelles, agricoles et paysagères (bosquets et boisements, prairies, friches, cours d'eau, haies, espaces verts...)
- végétaliser les villes avec des essences locales et adaptées au climat
- effacer les obstacles sur les cours d'eau ou construire des passes à poissons
- maintenir ou restaurer des haies et le bocage
- aménager des mares entre des plans d'eau éloignés pour faciliter le déplacement et le développement des espèces
- aménager des passages à faune et à flore au-dessus des autoroutes, des lignes de chemin de fer ou encore des canaux.

(source plaquette TVB - Grenelle de l'environnement)



De l'utilité du guide à la prise en compte Témoignages et projets à l'appui

INTERVIEW

M. Jean-Pierre Paris, président du SCOT du Pays d'Autan, Communauté d'agglomération Castres-Mazamet

► **Vous faites partie des personnalités qui ont participé à l'élaboration du guide « SCOT et Biodiversité » de la Dreal. Pourquoi ?**

Le Pays d'Autan, important bassin de vie et d'emploi, comporte de magnifiques espaces naturels très variés, pour partie englobés dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Les élus des 37 communes du « Pays » sont unanimement très sensibles à leur préservation. Le SCOT du « Pays d'Autan » a été précurseur avec une cartographie de nos paysages et espaces de nature, qui a permis de mieux comprendre leur diversité et les liens qui les unissent. Cette cartographie réalisée avec le concours du Conseil Général du Tarn, a été à la base des orientations de localisation des « Trames vertes et bleues », « couloirs de biodiversité » entre les différents espaces de nature.

► **En tant qu' élu, pensez-vous que ce guide soit utile ?**

Ce guide a été fait pour aider les élus à l'élaboration de leur SCOT. Il leur sera, je l'espère, utile en particulier dans la prise en compte de la richesse que représentent les espaces naturels, afin de mieux les préserver dans le cadre d'un développement harmonieux de leur territoire.

Retrouvez le détail des exemples des trois SCOT de Midi-Pyrénées, présentés en partie 4, volume 2 du guide, page 205 à 218.

INTERVIEW

M. Gérard Pujade, président du SCOT Grand Albigeois, président de l'Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées

► **A votre avis, est-il important de donner aux acteurs de terrain des outils et des méthodes pour agir comme le guide de la Dreal a souhaité le faire ?**

Oui, il y a une grande nécessité d'explication, voire même de vulgarisation. Les acteurs et les porteurs de projets sont un peu perdus devant des textes trop technocratiques. Il faut leur donner les éléments pour agir concrètement. C'est pourquoi nous avons accepté de travailler sur l'élaboration de ce guide. Nous avons tenté de défendre la perception de ceux qui sont sur le terrain.

► **Il est donc utile de communiquer sur la nécessité de préserver la biodiversité ?**

Oui, je crois. Je le constate sur notre territoire où nous mettons en place des outils de mesure de perte de la biodiversité et de compensation. Un exemple : nous avons planté des haies le long de nos pistes cyclables pour reconstituer des habitats naturels. Nous nous rendons compte que toute action de ce type nécessite une communication auprès des associations, des riverains ou encore des élus. Il faut sans cesse informer et expliquer.

INTERVIEW

Mme Françoise Dedieu-Casties, vice-présidente au Conseil régional de Midi-Pyrénées, vice-présidente du pays du Sud Toulousain en charge du SCOT.

► **Pourquoi avez-vous participé aux travaux lancés par la Dreal en vue de la publication du guide « SCOT et Biodiversité » ?**

Parce que cette démarche venait répondre à des questions que nous nous posions. Notre territoire, aux portes de Toulouse, connaît de forts enjeux d'aménagement. Nous avons des gravières, des espaces ruraux, des infrastructures, des secteurs urbanisés ... autant d'éléments qui nous imposaient une vraie réflexion sur le devenir de nos espaces naturels et agricoles et sur la protection de nos paysages. Ce travail lancé par la Dreal nous a donc donné l'occasion de rencontrer des experts et de confronter les avis.

► **Quelles sont d'après vous les principales qualités du guide ?**

Je soulignerais deux qualités importantes. La première, c'est de proposer aux acteurs des territoires, une méthode et un vocabulaire commun. Dès lors, grâce au guide et à son glossaire, nous tenons le même langage en parlant de corridor écologique, de trames ou de biodiversité. Par ailleurs, le guide propose une « inversion du regard » en partant, désormais, des espaces naturels, agricoles ou forestiers, en les considérant comme des atouts de développement. Ainsi le projet de territoire ne se construit plus seulement autour des espaces urbanisés.



de la biodiversité dans l'aménagement du territoire

■ LE SCOT DU PAYS DE RENNES

(approuvé le 18/12/2007)

Les enjeux : mise en valeur de la qualité du territoire fondée sur un modèle qui préserve l'alternance entre ville et campagne au niveau écologique et paysager, préservation de l'identité du bocage menacée par la pression urbaine.

Les objectifs : maîtriser l'étalement urbain, redonner une valeur et une identité aux espaces naturels et paysagers, faire de la TVB une véritable armature du projet de territoire.

Les actions : identification de « milieux naturels d'intérêt écologique » et cartographie d'une TVB au 1/50.000^{ème} pour préserver et conforter la grande armature écologique du Pays de Rennes. Préservation et replantation des haies pour faciliter les échanges dans les zones agricoles et retisser des liaisons biologiques entre les forêts. Amélioration de la perméabilité biologique au sein des espaces à urbaniser, des espaces verts urbains et au travers des infrastructures de transport. Protection du cadre environnemental et paysager pour contenir l'extension de l'urbanisation.

■ LE SCOT DU PAYS DE MONTBÉLIARD

(approuvé le 17/02/2006)

Les enjeux : cumul d'intérêt et de projets d'aménagement dans une zone agricole enclavée et un espace naturel intéressant mais dégradé.

Les objectifs : préserver les enjeux écologiques et les concilier avec le développement urbain, trouver une alternative à la destruction de milieux par les aménagements,

Les actions : restauration de la zone humide pour développer sa fonctionnalité écologique de zone relais, exploiter ses capacités épuratoires pour le traitement d'eaux pluviales, augmenter ses capacités de stockage pour prévenir des inondations. Conception d'une zone de loisirs et de liaisons douces pour créer un poumon de nature ainsi que du lien entre les quartiers voisins.

■ LE SCOT SUD LOIRE

(approuvé le 03/02/2010)

Les enjeux : préservation et valorisation de l'agriculture extensive dans un milieu rural en mutation (exode rural, pression urbaine).

Les objectifs : garder l'identité de ces territoires ruraux, redonner de la valeur aux activités agricoles et renforcer l'attractivité du territoire grâce à son caractère naturel.

Les actions : soutien des activités agricoles et sylvicoles pour pérenniser les espaces gérés par ces activités (développement, favoriser les labels de qualité...). Préservation et valorisation de « cœurs verts », territoires concentrant les richesses biologiques et les enjeux paysagers. Identification et protection de « liaisons vertes » entre cœurs de nature pour préserver la biodiversité et assurer des coupures entre les espaces urbanisés.

■ LE SCOT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER

(approuvé le 17/02/2006)

Les enjeux : préservation et valorisation de l'agriculture périurbaine soumise à une pression foncière forte, lutte contre l'étalement urbain et la forte consommation d'espace.

Les objectifs : remettre les espaces agricoles et naturels au cœur du projet de territoire et reconnaître leur identité et leur valeur, créer une nouvelle harmonie ville-nature.

Les actions : inversion du regard pour faire reconnaître les usages et la valeur des espaces naturels et agricoles. Identification au 1/25.000^{ème} de limites intangibles à l'urbanisation pour protéger des espaces naturels et agricoles inconstructibles., Renforcement du développement urbain dans les zones desservies par les transports en commun et les centres villageois, réinvestissement de l'espace urbain, maîtrise et densification des extensions urbaines... pour agir sur les pressions.

■ LE SCOT DE LA RÉGION URBAINE GRENOBLOISE

(EN COURS DE RÉALISATION À DATE DE PUBLICATION DE LA PLAQUETTE)

Les enjeux : maintien et restauration de corridors écologiques entre deux massifs alpins, passages interrompus par un cumul d'infrastructures linéaires de transport (routes, autoroutes, voies ferrées).

Les objectifs : remettre en état les continuités écologiques, lutter contre la fragmentation des milieux naturels, diminuer les accidents routiers liés à la collision avec la faune sauvage, maintenir des coupures entre zones urbanisées et préserver certains éléments du paysage.

Les actions : identification et cartographie des corridors au 1/25.000^{ème}. Priorisation des enjeux et des interventions. Élaboration d'un plan d'actions partenarial pour mettre en œuvre les opérations de restauration. Animation de la démarche pour sensibiliser la population et favoriser l'appropriation des enjeux.

■ LE SCOT DU VAL D'ORGE

(approuvé le 19/02/2007)

Les enjeux : préservation d'un corridor écologique d'intérêt régional (le Val d'Orge) et d'un cadre de vie privilégié dans un contexte urbain en croissance.

Les objectifs : préserver la richesse naturelle du cours d'eau et de ses milieux annexes, préserver les paysages, développer les espaces de détente et de loisirs, urbaniser de manière durable.

Les actions : protection et mise en valeur des espaces boisés et des entités agricoles. Définition d'un périmètre de « respiration », mise en relation des espaces verts urbains avec la vallée par des liaisons douces, aménagement progressif des bois et forêts... pour développer les espaces de détente et de loisirs. Mise en œuvre d'un renouvellement urbain et limitation de l'extension urbaine pour assurer un développement durable de l'urbanisation.

■ LE SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

(EN COURS DE RÉALISATION À DATE DE PUBLICATION DE LA PLAQUETTE)

Les enjeux : dans un contexte de pression démographique et de déprise agricole, de reconquête de friches apparues aux portes des villes qui engendrent une fermeture des milieux, de risques d'incendies, d'une perte d'image et des dépôts sauvages d'ordures.

Les objectifs : reconquérir et valoriser des friches par une activité agricole, maintenir une activité agricole périurbaine, restaurer des passages, maintenir un paysage ouvert et un cadre de vie de qualité, contribuer à la lutte contre les incendies...

Les actions : élaboration d'une charte paysagère pour partager de manière large les enjeux. Réalisation d'un inventaire des friches pour identifier les propriétaires et les exploitants potentiels. Remise en culture ou en pâturage des parcelles. Élaboration d'un schéma directeur des sentiers de randonnée pour rétablir d'anciens chemins ruraux, créer de nouvelles pistes cyclables ou équestres et des nouveaux espaces de loisir, valoriser le patrimoine local (historique, culturel, naturel et paysager).





Directeur de publication : André Crocherie
Réalisation et conception graphique : Bigbang
Rédaction : Claude Faber
Coordination : Dreal / Stael - Stéphanie Flipo

Avec les contributions de

Dreal : Thierry Galibert, Brigitte Poncet, Claudie Artero,
Laure Vie, Jean-Philippe Guerin

Asconit consultants : Laure Belmont

MEDDTL : Jean-Marc Michel, Fabienne Allag-Dhuisme,
Cyrille Lefeuvre, Jessica Brouard-Masson

SCoT Pays d'Autan : Jean-Pierre Paris

SCoT Grand Albigeois : Gérard Poujade

SCoT du Pays du Sud Toulousain : Françoise Dedieu-Casties

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement, et du Logement Midi-Pyrénées
1, rue de la cité administrative - Bât. G
BP 80 002 - 31074 Toulouse Cedex 9
Tél. 33 (0)05 61 58 50 00
Fax. 33 (0)05 61 58 54 48

Pour télécharger le guide :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/la-prise-en-compte-de-la-tvb-dans-a5883.html>

Pour aller plus loin :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html>,

<http://www.legrenelle-environnement.fr/-Trame-verte-et-bleue-.html>,

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-r1764.html>

www.developpement-durable.gouv.fr

